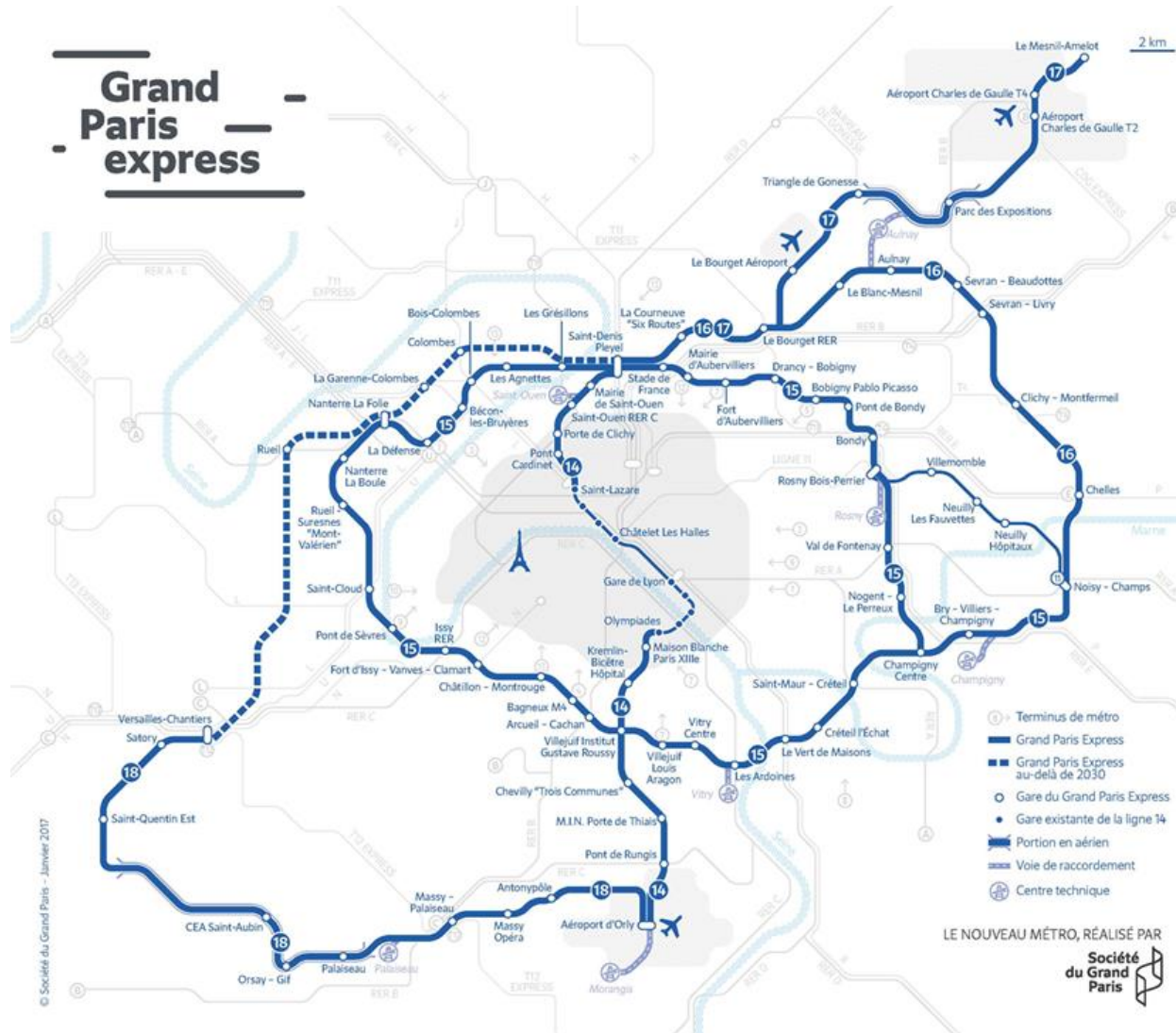


Un projet interconnecté avec le réseau francilien existant...



Les ressources de la SGP

- Les recettes fiscales affectées : d'ores et déjà plus de 500 M€ de recettes fiscales affectées par an, dynamiques grâce à la taxe sur les bureaux (indexée sur l'indice du coût de la construction et la croissance des surfaces de bureaux)
 - la taxe spéciale d'équipement (**TSE**) perçue en région Île-de-France, montant fixe de 117 M€ par an
 - l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (**IFER**) de 65 M€ par an
 - une fraction de la taxe sur les surfaces de bureaux (**TSB**) perçue en Région Île-de-France.
- Les emprunts
- Les redevances domaniales (200 M€)
- Les recettes tirées de la valorisation du domaine privé)
- Des recettes complémentaires à l'étude